



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS PHILATÉLIQUES

GROUPEMENT PHILATÉLIQUE RÉGIONAL CENTRE LOIRE



COLLECTIONNEURS DES PORTES DU PERCHE – N° 564 - XIX

FÊTE DU TIMBRE – 9 et 10 mars 2019

Thème : Les voitures anciennes et les concours d'élégance

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE PHILATÉLIE

R È G L E M E N T

Article 1 : Lieu – dates – organisation.

Un championnat de philatélie départemental aura lieu les 9 et 10 mars 2019 à La Loupe 28240, salle des Fêtes, Place Vauban

Cette manifestation est organisée dans le cadre de la Fête du Timbre par les Collectionneurs des Portes du Perche (N° 564-XIX). Elle est placée sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP) et du Groupement Philatélique Régional Centre Loire (GPRCL).

Ce championnat est régi par le présent règlement conformément à celui des expositions de la F.I.P.

Article 2 : Niveau de l'exposition.

L'exposition est de niveau départemental (niveau 1). Toute demande d'inscription devra être accompagnée du passeport philatélique de la collection, et être attestée par le président de l'association fédérée à laquelle l'intéressé(e) appartient. Une copie du plan de la collection et la copie de la dernière feuille de notation devront parvenir à l'adresse mentionnée à l'article 3 ci-dessous pour transmission au jury en même temps que la demande de participation.

Article 3 : Participation – inscription.

La compétition départementale est ouverte à tous les membres des associations fédérées du GPRCL. Les présidents des associations ayant des adhérents désirant participer, devront faire parvenir les demandes de ces membres **avant le samedi 20 janvier 2019 dernier délai** à :

Jean-Jacques Berre
5 rue de la Mare Chappe
28170 St Maixme Hauterive
02 37 51 03 82
Jean-jacques.berre@wanadoo.fr

Une fiche de confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant.

Article 4 : Comité d'organisation.

Le comité d'organisation constituée pour cette exposition est composé de :

- Président : **Jean-Claude Brière**
- Commissaire Général : **Patrice Carbonnet**
- Secrétaire : **Jean-Jacques Berre**
- Trésorier : **Elianne Berre**

Article 5 : Présentation des collections.

Conformément aux articles 6 et 10 du règlement fédéral des expositions philatéliques, l'exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l'appendice en annexe.

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format 24x32 cm au maximum.

Chaque feuille sera insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l'ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte.

Pour les jeunes il conviendra d'indiquer sur la première page, en haut à gauche, la date de naissance de l'exposant.

Le nombre de cadres attribués à chaque participation pourra en principe être le suivant :

- Adultes : 6 cadres de 12 feuilles.
- Cadet (A) – 13/15 ans : 1 cadre de 12 feuilles.
- Juniors (B) – 16/18 ans : 2 cadres de 12 feuilles.
- Espoirs (C) – 19/21 ans : 4 cadres de 12 feuilles.

Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre, dans des cas particuliers, un nombre de cadres différents. Outre les classes définies en annexe, le comité d'organisation peut adjoindre une cour d'honneur réservée à des participations spécialement invitées.

Article 6 : Passeport philatélique.

Chaque participant à l'exposition devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la production d'un passeport où doivent être inscrits la classification exacte de sa collection et les niveaux de récompenses obtenues aux diverses expositions auxquelles elle a participé antérieurement.

Le passeport doit être obligatoirement joint à la demande de participation.

Article 7 : Jury Palmarès – Récompenses.

Les jurés sont proposés par le comité d'organisation après accord avec le président de groupement.

Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions.

L'attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

- Le président du comité d'organisation.
- Le commissaire général de l'exposition.
- Le président du jury ou un juré délégué par le président du jury.
- Toute autre personne jugée nécessaire par le comité d'organisation.

Article 8 : Montage et démontage des collections.

Les collections devront être apportées sur le lieu de l'exposition le vendredi 8 MARS 2019 à partir de 15 heures. Les collections seront alors montées par les exposants ou leurs représentants. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les exposants ou leurs représentants devront reprendre leur participation le dernier jour de l'exposition, le dimanche 10 mars 2019 à partir de 17 h, après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle du comité d'organisation. Toute collection non enlevée le dernier jour de l'exposition par son propriétaire lui sera retournée, par la poste, à ses frais et risques et périls.

Article 9 : Assurance – sécurité.

Chaque exposant devra obligatoirement remplir, en deux exemplaires, le descriptif de sa collection suivant le modèle annexé au présent règlement. La valeur d'assurance sera indiquée, feuille par feuille et pièce par pièce en donnant, au verso de l'imprimé des précisions sur les pièces philatéliques ayant une valeur égale ou supérieure à 762 euros.

Les frais d'assurance, couvrant la période du vendredi 8 mars 2018 après le montage et jusqu'au démontage le dimanche 10 mars 2019, seront à la charge des exposants.

Le comité d'organisation assurera une protection permanente, de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Toutefois, les risques matériels de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces etc.) restent à la charge des exposants.

Ceux-ci ont la faculté :

- Soit de demeurer leur propre assureur et devront en cas renoncer (ainsi que leur compagnie d'assurance) à tout recours contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurance contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit utiliser par l'intermédiaire du comité d'organisation et par voie d'avenant la police ouverte par la FFAP. Le comité d'organisation n'étant alors qu'un intermédiaire auprès des assureurs, ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

Dans tous les cas, la valeur de la collection devra être nettement indiquée, page par page et pièce par pièce, faute de quoi la demande d'inscription à l'exposition resterait sans suite, sauf si l'exposant après en avoir été informé se conforme à ses exigences.

En cas de sinistre, chaque exposant doit pouvoir présenter à l'assureur la preuve de l'existence des éléments de collection sinistrée et le détail du contenu de cette collection. Pour ce faire il est indispensable que la collection soit photocopiée en noir et blanc ou en couleur, que chaque élément constituant chaque page soit dûment repéré et inscrit sur la fiche d'inventaire avec sa valeur réelle de remplacement estimée, les indications des catalogues ne sauraient être retenues.

La responsabilité du comité d'organisation n'est engagée qu'à la réception des collections et cesse lorsque les formalités de restitution ont été effectuées.

Article 10 : Modifications du présent règlement.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d'organisation.

Article 11 : Participation à l'exposition.

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à La Loupe, le 15 novembre 2018

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE PHILATÉLIE

La Loupe – 9 et 10 mars 2019

CLASSES D'EXPOSITION

Les collections présentées dans une exposition patronnée par la F.F.A.P sont réparties dans les classes suivantes, établies suivant les règlements de la F.I.P.

1) Philatélie traditionnelle (TRA) :

Timbres émis des origines à 1960, détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, timbres-télégraphe, pour colis postaux, etc... neufs et/ou oblitérés.

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre français, bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B : pays européens, leurs colonies et leurs bureaux à l'étranger.

Division C : pays d'Outre-mer.

2) Histoire postale (HIS) :

Documents des origines à nos jours.

Division A : collections d'histoire postale.

Division B : collections de marcophilie.

Division C : collections historiques, sociales ou études spéciales.

Toutes les collections d'histoire postale sont classées et jugées en trois périodes :

- 1 Avant 1875 (avant UGP),
- 2 de 1875 à 1945,
- 3 après 1945.

3) Entiers postaux (ENT)

4) Aérophilatélie (AER) :

Division A : poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes.

Division B : précurseurs de la poste aérienne.

Division C : a) liaisons aéropostales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs),

b) aérogrammes (entiers postaux).

Division D : timbres officiels de poste aérienne.

Division E : timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) Philatélie thématique (THE).

6) Maximophilie (MAX) :

Division A : collections par pays (ou groupe de pays),

Division B : collections spécialisées et d'étude,

Division C : collections à thèmes.

7) Littérature (LIT) :

Pas de classe littérature en Niveau 1.

8 A) Jeunesse participation individuelle (JEU a) :

Division A : cadets (15 ans ou moins),

Division B : juniors (16 à 18 ans),

Division C : espoirs (19 à 21 ans).

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8 B) Jeunesse participation de groupe (JEU b) :

La classification est identique à celle de la classe JEU a, l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

9) Philatélie fiscale (FIS).

10) Astrophilatélie (AST).

11) Classe ouverte (COV)

12) Philatélie polaire (POL)

13) Philatélie traditionnelle moderne (TRM) :

Timbres de 1960 à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés.

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre Français, Occupation française,

Division B : pays européens, leurs colonies et leurs bureaux à l'étranger,

Division C : départements et territoires d'Outre-mer.

14) Un cadre (CL1) :

Division A : Collections de toutes les classes, sauf classe ouverte sur un sujet restreint.

15) Cartes postales (CAP)

16) Erinnophilie

17) Timbres à date événementiels (TDE)

99) Collection libre

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE PHILATÉLIE

Fête du Timbre

La Loupe (28240) – 9 et 10 mars 2019

Demande d'Inscription

Exposant : Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Date de naissance (pour les moins de 21 ans) :

Membre de l'Association philatélique fédérée :

N° fédéral de l'association :

Participation

N° de passeport :

Titre de la présentation :

Nombre de cadre de 12 feuilles :

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Philatélie traditionnelle | <input checked="" type="checkbox"/> Littérature | <input type="checkbox"/> Philatélie polaire. |
| <input type="checkbox"/> Histoire Postale | <input type="checkbox"/> Jeunesse | <input type="checkbox"/> Traditionnelle moderne |
| <input type="checkbox"/> Entiers Postaux | <input type="checkbox"/> Jeunesse groupe | <input type="checkbox"/> 1 cadre |
| <input type="checkbox"/> Aérophilatélie | <input type="checkbox"/> Fiscale | <input type="checkbox"/> Cartes Postales |
| <input type="checkbox"/> Philatélie thématique | <input type="checkbox"/> Astrophilatélie | <input type="checkbox"/> Erinnophilie |
| <input type="checkbox"/> Maximophilie | <input type="checkbox"/> Classe ouverte | <input type="checkbox"/> Timbres à date événementiels |
| <input type="checkbox"/> Collection libre (pas de passeport ni jugement pour cette classe) | | |

Pièces à fournir :

- photocopie plan (Art. 2) passeport (Art. 6)
 pour la classe ouverte, photocopie des 5 p^{ères} pages (Art. 22)

Assurance

Valeur globale à assurer : €

- Collection assurée par l'intermédiaire du Comité d'organisation. L'assurance sera réglée à l'inscription définitive.
- L'exposant assure sa collection. Joindre une décharge datée et signée suivant l'article 9 du règlement.
- Remplir en deux exemplaires l'imprimé "feuilles de valeur assurance et inventaire".
- Je reste mon propre assureur. Joindre la décharge (*modèle joint*)

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et déclare m'y soumettre sans réserve. Je désire participer avec ma participation désignée ci-dessus.

Fait à, le 201

Signature de l'exposant

Cachet de l'association
Signature du Président de l'association

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE PHILATÉLIE

Fête du Timbre

La Loupe 28240 – 9 et 10 mars 2019

RÉCOMPENSES

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Informe le Comité d'organisation qu'il offre pour son compte personnel ou pour le compte de :

Association Philatélique :

..... Coupe (s)

..... Médaille (s)

..... Livre (s)

..... Lot(s) de timbres

Autres.....

Chèque à l'ordre des CPP.

Date et signature:

A retourner avant le 21 janvier 2019

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE PHILATÉLIE

Fête du Timbre

La Loupe (28240) – 9 et 10 mars 2019

INVENTAIRE

Nom : N° passeport :

Association..... N° fédéral :

Titre de la collection : Classe :

Valeur

Page 1 € Page 2 € Page 3 €

Valeur totale de la collection à assurer : €

N° page	Pièce A	Pièce B	Pièce C	Pièce D	Pièce E	Pièce F	Pièce G	Pièce H	Pièce I	Pièce J	Pièce K	Total
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												

page 1

Total €

Date et Signature de l'exposant

N° page	Pièce A	Pièce B	Pièce C	Pièce D	Pièce E	Pièce F	Pièce G	Pièce H	Pièce I	Pièce J	Pièce K	Total
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
53												
54												
55												
56												
57												
38												
39												
40												

page 2

Total€

Date et Signature de l'exposant

N° page	Pièce A	Pièce B	Pièce C	Pièce D	Pièce E	Pièce F	Pièce G	Pièce H	Pièce I	Pièce J	Pièce K	Total
41												
42												
43												
44												
45												
46												
47												
48												
49												
50												
51												
52												
53												
54												
55												
56												
57												
58												
59												
60												
61												
62												
63												
64												
65												
66												
67												
68												
69												
70												
71												
72												

page 3

Total€

Date et Signature de l'exposant

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL DE PHILATÉLIE

Fête du Timbre

La Loupe (28240) – 9 et 10 mars 2019

Nom : N° passeport :(1)

Association : N° fédéral :

Titre de la collection :

Classe :

Ayant pris connaissance du règlement et des conditions requises pour pouvoir participer au championnat régional de philatélie.

Je déclare demeurer mon propre assureur et en conséquence je renonce à tout recours contre le Comité d'Organisation et son assureur.

Date et Signature de l'exposant